

**PROCES-VERBAL de la REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 décembre 2020**  
**de la commune de Saint Léger-sur-Roanne**

Convocation du 30 novembre 2020

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents à la réunion	11

**L'an deux mil vingt et le cinq décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine BRAVO, Maire.**

**Présents :** MM. BRAVO Marie-Christine, MATIAS Stéphane, GOUTAUDIER Lydie, GUYOT Evelyne, RONDELET Rémy, GERARD Sophie, DESCHELETTE Damien, CATRICALA Audrey, LAGARDE Jean-Louis, BEN SOULA Ciham, AMBROSIO Olga

**Absents Excusés :** Mme TMONER Céline (Donne pouvoir à Mme GERARD)  
M. TACHET Frédéric (Donne pouvoir à Mme BRAVO)  
M. ROCHE Eddy (Donne pouvoir à Mme GUYOT)  
M. GARCIA Aurélien (Donne pouvoir à M. LAGARDE)

**Secrétaire de séance :** Mme GUYOT Evelyne

\*\*\*\*\*

Madame Bravo souhaite la bienvenue à tous les conseillers et déclare la séance ouverte.

**1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020**

Après avoir énoncé les points évoqués lors de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2020, Madame Bravo demande aux personnes présentes s'ils ont des remarques.

Monsieur Lagarde souhaite prendre la parole sur deux points :

- Concernant les travaux en cours de réalisation dans la salle d'attente du cabinet d'infirmières et de l'hypnothérapeute situé 140 Grande Rue, Monsieur Lagarde fait remarquer que ce sont des travaux qui avaient été commencés avant l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Madame Bravo dit qu'il est noté que des travaux "sont en cours de réalisation", sans plus de précision.
- Dans les questions diverses, Madame Timoner dit que le restaurant scolaire se tient toujours dans le préfabriqué qui a été inauguré par Monsieur Lagarde il y a 25 ans. Monsieur Lagarde précise qu'il y a 25 ans, Monsieur Fillon était maire et qu'il ne s'en souvient pas. Il ajoute qu'il n'y a pas eu d'inauguration il y a 25 ans et que le restaurant scolaire date des années 80. Madame Bravo dit que Madame Timoner est absente et qu'il faudra lui poser la question. Monsieur Lagarde ajoute qu'il lui avait été reproché en tant que maire de faire manger les enfants dans des locaux indignes. Il demande pourquoi le restaurant scolaire se tient toujours dans ces mêmes locaux et quels sont les projets de la nouvelle équipe.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal du 15 octobre 2020 est approuvé à la majorité: 14 voix pour et 1 voix contre (M. Lagarde).

## **2 – Délibération pour approuver la décision modificative n° 1 du budget communal 2020**

Madame Bravo indique qu'il convient de faire des réajustements budgétaires de fin d'année en section d'investissement et en section de fonctionnement.

-Section d'investissement : Madame Bravo indique qu'une facture émanant du S.I.E.L, d'un montant de 11 812.28 € est parvenue en Mairie le 02.11.2020. Une délibération n° 2018.42 du 11.10.2018 autorisait les travaux de changement de l'éclairage du terrain de foot par le S.I.E.L. Après vérification, elle indique que cette facture n'a pas été prévue au budget 2019, donc il n'y a pas eu de reste à réaliser reporté sur 2020. La somme n'a pas été prévue au budget 2020. Aujourd'hui, il faut que la commune paie cette somme, puisqu'elle a reçu un avis des sommes à payer et que les travaux ont été terminés et réceptionnés par Monsieur Lagarde le 11.07.2019.

Madame Bravo indique qu'il est possible de faire un virement de crédits entre deux opérations de la section d'investissement. Les crédits peuvent être pris sur l'opération 146 « travaux de confortement de l'église » pour être virés au chapitre 2041582.

Monsieur Lagarde dit que la commune a toujours payé ses factures. Monsieur Matias dit qu'il était présent lors du vote de la délibération de 2018, ainsi que Monsieur Tachet.

Monsieur Lagarde demande si cette somme est à prendre sur le budget de fonctionnement ou d'investissement. Madame Bravo répond que cela concerne le budget investissement.

Monsieur Matias dit que les lampes du foot ne sont pas des lampes à led. Madame Bravo dit que c'était un choix financier, car les lampes à led coûtent 3 fois plus cher.

Monsieur Matias dit que ce conseil a été convoqué en urgence car la trésorerie demande que les factures soient payées avant le 07 décembre.

Madame Ben Soula demande si la facture peut être payée sur plusieurs années. Madame Bravo répond que cela n'est pas possible.

-Section de fonctionnement : Madame Bravo indique qu'il convient de régulariser un dépassement de crédits de 414 euros au chapitre 14 « Atténuation de produits ». Ce dépassement peut être compensé par des crédits pris sur les dépenses imprévues en section de fonctionnement, au chapitre 022.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision modificative n° 1 du budget primitif à la majorité : 13 voix pour, 2 abstentions (MM. Lagarde et Garcia).

## **3 – Délibération pour approuver une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité pour le changement des projecteurs du terrain du foot**

Madame BRAVO dit que la commune peut prétendre à l'octroi d'une subvention de 50 % de la part du Conseil Départemental pour le changement de l'éclairage du terrain de foot. Elle demande à l'assemblée l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention avant le 31.12.2020 au titre de l'enveloppe de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à la majorité (14 voix pour, 1 abstention M. Rondelet) cette demande de subvention et charge Madame le maire de déposer le dossier auprès du Conseil Départemental.

#### **4 – Questions diverses**

M. Lagarde fait une remarque sur le fait que le Conseil Municipal a approuvé l'avant-dernier conseil municipal et s'interroge sur son fonctionnement.

Monsieur Lagarde est surpris d'avoir reçu de la part de Monsieur Roche trois tableaux sur les finances 2019. Madame Bravo lui répond que tous les conseillers n'ont pas été destinataires de ces documents qui doivent être envoyés probablement à la commission des finances. Elle invite Monsieur Lagarde à se rapprocher de Monsieur Roche.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Madame Bravo lève la séance.

---